

L'an deux mille vingt et un et le trente août à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la salle municipale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 AOUT 2021

L'an deux mille vingt et un et le trente août à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, et au vu de l'ordonnance du 13 mai 2020 à la salle municipale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves MERCIER, le Maire,

Présents : Yves MERCIER, Martine BERNON, Malika BERNOU, Eric BURDET, Sandrine CAVALLO, Anne CHERPIN, Ophélie DEVEZE, Alain GOUJON, Jean NOIRAY, Carmela SICOLI, Cédric POTHIER, J. Claude POUILLILIAN, Nadia PULLI, Isabelle TETAZ, Sébastien THERME

Absents : Jacques CONVERT, Mathieu CROSET, Sylvain GARON-GUINAUD, Floriane PALUMBO

Pouvoirs : M. CONVERT DONNE PROCURATION A MME BERNOU

Secrétaire de séance : Malika BERNOU

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce procès-verbal, sachant qu'étaient absents ce jour-là : Mathieu CROSET, Floriane PALUMBO, Jean-Claude POUILLILIAN, Isabelle TETAZ

Le Conseil municipal approuve ce procès-verbal.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

I- FINANCES

1°) Signature d'une convention de financement pour le plan de relance- socle numérique à l'école élémentaire

M. le maire rappelle à l'assemblée l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires visant à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. L'objectif de ce plan de relance est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur 3 volets :

- l'équipement des écoles d'un socle numérique en termes de matériels et réseau informatiques
- les services et ressources numériques
- l'accompagnement à la prise en main des matériels, services et ressources numériques

M. le maire explique qu'un dossier de demande de subvention a été déposé sur la plateforme dédiée en avril 2021 pour un montant de 24 000€.

La demande a été acceptée dès la 1^{ère} vague le 28 mai 2021 pour un montant de 16 200€ (14 700€ pour l'équipement numérique et son installation : tablettes + vidéoprojecteurs interactifs) et 1500 € pour les logiciels). Pour percevoir cette subvention, il convient de signer une convention de financement avec l'Etat.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et délibéré :

- AUTORISE M. le maire à signer la convention de financement appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- AUTORISE M. le maire à percevoir une subvention de l'Etat pour équiper numériquement les classes élémentaires pour un montant de 16 200€.

POUR : 16 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

II- AMENAGEMENT DE L'ESPACE

1°) PC -DP délivrés depuis la dernière réunion du conseil municipal

Madame Sandrine CAVALLO présente les autorisations d'urbanisme traitées depuis le conseil municipal du 05 juillet 2021. Les Certificats d'Urbanisme ne seront pas présentés lors de cette séance mais lors du prochain conseil.

| CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2021 | | | | | |
|--|-----------------------------|---------------|--|------------------------|------------------------|
| LISTE PC / DP / AT accordés, refusés, retirés, annulés ou sans suite depuis le Conseil Municipal du 05/07/2021 | | | | | |
| DOSSIER N° | DEMANDEUR | DATE DE DEPÔT | NATURE DE LA DEMANDE | LIEU DES TRAVAUX | AVIS |
| PERMIS DE CONSTRUIRE | | | | | |
| PC 21 C 1006 | Albert VILLEMIN | 04/03/2021 | Extension d'une maison existante et isolation par l'extérieur | 67 allée du Nivolet | Accordé le 02/08/2021 |
| PC 21 C 1010 | Stéphane CALVERT | 16/04/2021 | Maison individuelle | Clos Villarcher | Accordé le 23/07/2021 |
| PC 21 C 1016 | Raymond et Jacqueline MENIA | 09/04/2021 | Maison individuelle avec carport | La Cave | Accordé le 08/07/2021 |
| PC 21 C 1022M01 | JPL Immobilier | 25/05/2021 | Modification relative à la construction d'une maison jumelée de 2 logements (aménagement d'une terrasse) | 22 et 24 rue Centrale | Accordée le 08/07/2021 |
| PC 21 C 1020 | Mickael PETIT & Léa SUISSE | 27/05/2021 | Maison individuelle | Clos Villarcher lot 14 | Accordé le 27/07/2021 |
| PC 21 C 5022 | Fabien PITIOT | 14/06/2021 | Installation de claustras grises sur un muret existant blanc + portillon | 44 rue Centrale | Refusé le 06/07/2021 |
| C 1014 T01 | 2D HABITAT | 31/05/2021 | Transfert de permis | Rue Bouvard Dessous | Refusé le 08/07/2021 |

| DECLARATIONS PREALABLES | | | | | |
|--------------------------------|-------------------|------------|--|--------------------------|-----------------------------|
| DP 21 C 5006 | Adrien WALERYSZAK | 19/03/2021 | Ravalement de façade | 44 rue Pré fontaine | Rejet tacite le 18/07/2021 |
| DP 21 C 5024 | Valérie GALLINE | 22/06/2021 | Changement de fenêtre | 1160 rue des Belledonnes | Accord tacite le 22/07/2021 |
| DP 21 C 5021 | Daniel BERTHET | 10/06/2021 | Travaux d'isolation thermique + ravalement de façade | 60 rue de la Plaine | Accord tacite le 10/07/2021 |

2°) Prix de vente des lots du lotissement communal « les jardins du Lavoir »

Pour satisfaire les demandes d'acquisition de terrains à bâtir en vue de la construction de maisons à usage de résidence principale, la commune a créé dans le quartier de Villarcher un lotissement communal « les jardins du Lavoir » comportant 5 lots.

Le permis d'aménager a été déposé le 23 décembre 2020 et accordé le 28 mai 2021. Les travaux de viabilisation du lotissement des Jardins du Lavoir vont débuter cet automne.

Compte tenu de ces éléments, l'assemblée est invitée à se prononcer sur le prix de vente des lots, en vue de leur commercialisation.

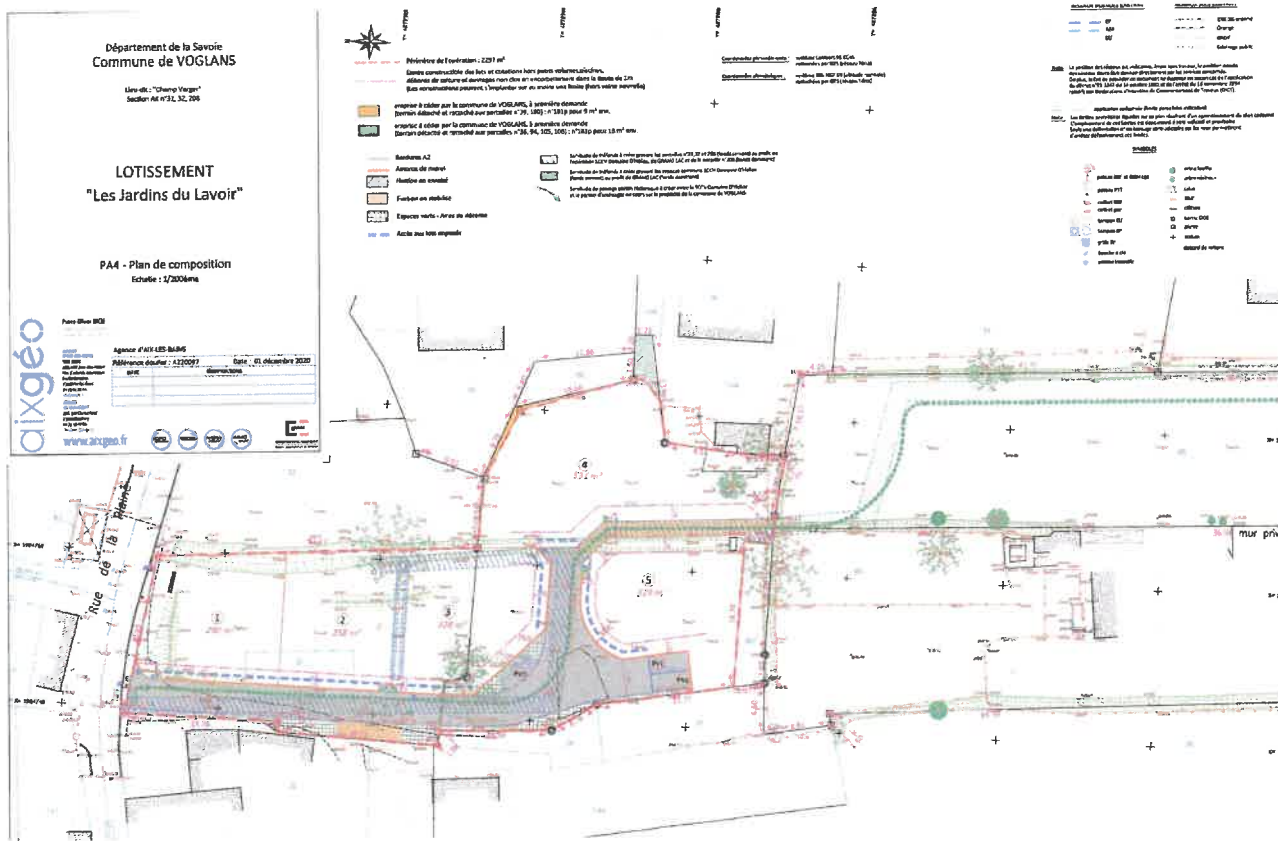
| | |
|-------|----------|
| Lot 1 | 140 000€ |
| Lot 2 | 140 000€ |
| Lot 3 | 165 000€ |

| | |
|-------|----------|
| Lot 4 | 198 000€ |
| Lot 5 | 170 000€ |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de vendre les lots aux tarifs indiqués ci-dessus
- AUTORISE le maire à signer les actes de vente ainsi que toutes les pièces nécessaires à la vente

POUR : 16 (dont 1 pouvoir)
 CONTRE : 0
 ABSTENTIONS : 0



Département de la Savoie
Commune de VOGLANS

Lieu-dit "Chêne Vergé"
Section A4 n°31, 32, 308

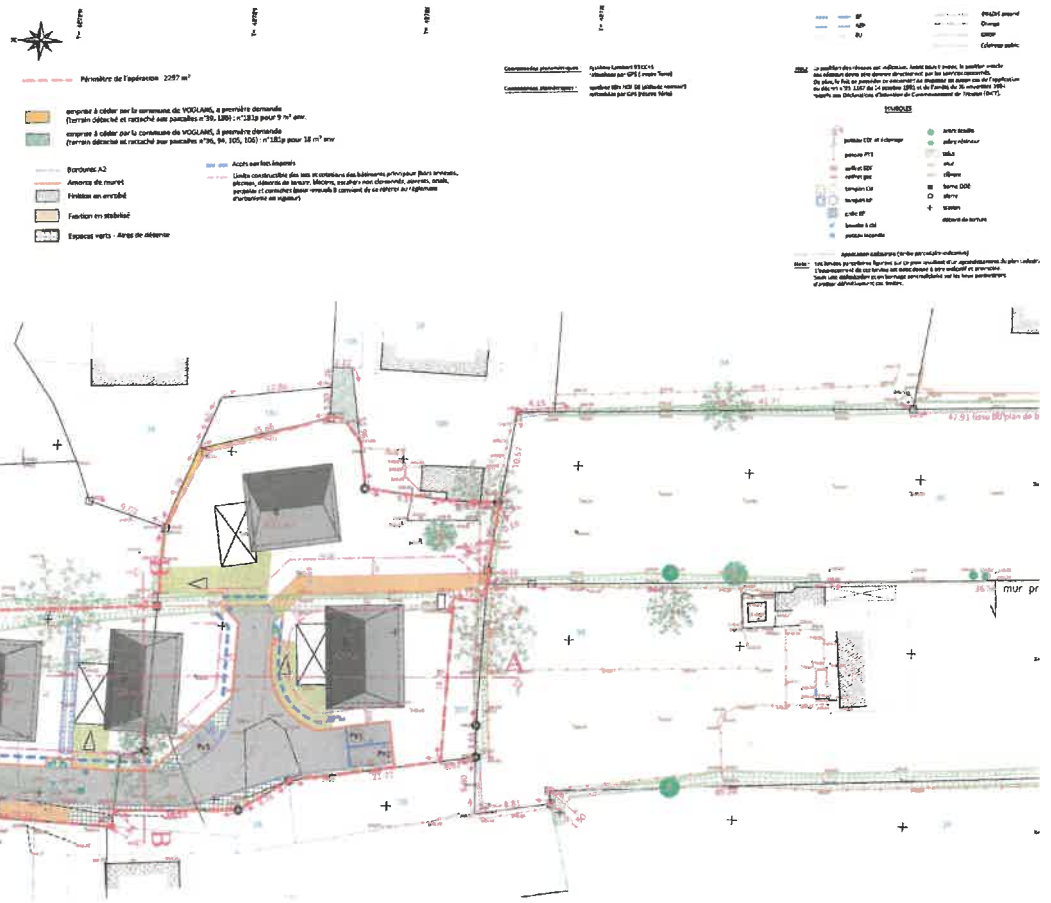
LOTISSEMENT "Les Jardins du Lavoir"

PAS - Hypothèse d'implantation
Echelle : 1/200ème

aixgé
Pôle Océan SAIEF
Agence d'ARCHITECTURE
RUE DE LA MONTAGNE
10000 CHAMBERY
www.aixgeo.fr

Agence d'ARCHITECTURE
RUE DE LA MONTAGNE
10000 CHAMBERY
www.aixgeo.fr

Agence d'ARCHITECTURE
RUE DE LA MONTAGNE
10000 CHAMBERY
www.aixgeo.fr



Après le vote de cette délibération, M. le maire informe l'assemblée de la signature de la vente des terrains pour le projet de Néosens dans le centre bourg cet été (771 000€ perçus et reversement de 341 000 € à l'agglomération de Grand Lac pour 2 des 4 parcelles cédées). Au niveau des frais engendrés par la rénovation de la Cure, tout a été payé et le versement de la subvention octroyée par la Région est en cours. 150 000€ ont été accordés par l'Etat via la DETR pour l'extension du groupe scolaire. Les travaux du chemin de la patte d'Oie ne s'effectueront probablement pas cette année, le budget prévisionnel alloué servira peut-être aux travaux chemin du Gas.

III- TRAVAUX

M. Burdet prend la parole pour présenter les travaux qui se sont déroulés pendant l'été pour l'extension du groupe scolaire avec la création d'une 7^{ème} classe élémentaire. Il précise que le décoffrage et le remblai auront lieu vers le 15/09 et que les travaux d'étanchéité sont terminés. Un travail devra être entrepris en concertation avec des parents de la commission scolaire autour de la re végétalisation de la cour.



**Travaux d'extension du
groupe scolaire**





**Travaux de mise en accessibilité
de l'école maternelle**



**Création d'un préau dans
la cour de l'école**

Le préau devrait être fini pendant les vacances d'automne et opérationnel pour cet hiver.

IV- PERSONNEL

3°) Désignation d'une assistante de prévention des risques professionnels

M. le maire explique que l'assistant de prévention des risques professionnels accompagne l'autorité administrative et les services dans l'élaboration et le suivi d'une politique de prévention des risques professionnels, en vue d'améliorer les conditions de travail des agents. Cette fonction est désormais obligatoire dans les collectivités locales et établissements publics.

Sans diplôme spécifique, l'assistant de prévention peut être désigné par la collectivité après avoir suivi une formation préalable de 5 jours (CNFPT) puis 2 jours l'année suivante suivis d'un module de formation continue annuel au choix dans le catalogue du CNFPT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DECIDE d'engager la commune de Voglans dans une politique de prévention des risques professionnels matérialisée par démarche structurée.
- DECIDE de créer la fonction d'assistant de prévention au sein de ses services et conformément à la lettre de cadrage annexée à l'arrêté de nomination.
- DIT que les fonctions dudit acteur de prévention ne pourront être confiées qu'à un agent, et seulement lorsque ce dernier aura suivi la formation obligatoire préalable à la prise de fonction déterminée par voie d'arrêté.

POUR : 16 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

4°) Création de postes temporaires pour l'encadrement du temps méridien au groupe scolaire

M. Le maire explique qu'il est nécessaire de recruter trois agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'encadrement des enfants sur le temps méridien et pendant les transports scolaires.

Ces 3 agents sont recrutés sur le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour des durées hebdomadaires annualisées de 10h40 pour un poste et de 6h30 pour les 2 autres.

Ces emplois non permanents seront occupés par trois agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 10 mois allant du 02 septembre 2021 au 06 juillet 2022 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DECIDE la création à compter du 02 septembre 2021 de 3 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour des durées hebdomadaires annualisées de 10h40 pour un poste et de 6h30 pour les 2 autres.

POUR : 16 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

5°) Signature d'une convention de recours à la mission de secrétariat général de mairie itinérant du Centre de Gestion

M. le maire rappelle que le Centre de gestion de la Savoie dispose d'un service intérim qui organise la mise à disposition d'agents contractuels auprès des collectivités et établissements publics qui en font la demande (pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, assurer le remplacement de leurs agents indisponibles sur emplois permanents ou pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire).

Le conseil d'administration du CDG a créé une mission de secrétariat de mairie itinérant.

Prioritairement destiné aux communes de 2000 habitants et moins, ce service a pour objectif de répondre avec une personne qualifiée et expérimentée aux besoins urgents de remplacement ou de renfort de leur secrétaire de mairie.

| Intervention | Tarif |
|---------------------|--------------|
| Journée | 295€ |
| Demi-journée | 160€ |

Ces tarifs incluent les frais de déplacement de l'agent pour se rendre sur le lieu de mission et tous les frais de gestion.

Pour bénéficier de la mission de secrétariat de mairie itinérant, la commune doit conclure au préalable une convention avec le Centre de Gestion qui encadre les conditions de mise à disposition de l'agent itinérant ; elle ne génère aucune charge et n'oblige pas l'employeur territorial qui la signe à avoir recours au service.

Elle permet à la commune signataire de solliciter la mise à disposition du secrétaire de mairie itinérant du CDG après avoir établi un formulaire de demande d'intervention sans avoir à conclure à chaque demande une convention de mise à disposition.

Ainsi, en cas de besoin, l'intervention du secrétaire de mairie itinérant peut s'effectuer dans des délais très brefs et en toute sécurité juridique pour la collectivité bénéficiaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- APPROUVE la convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant
- AUTORISE Monsieur le maire à signer cette convention avec le CDG 73.

POUR : 16 (dont 1 pouvoir)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

V- ENFANCE JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

- Planet'Jeunes

Mme Bernon dresse un rapide bilan de l'activité de l'association pendant l'été. L'accueil de loisirs a affiché complet tout l'été, engendrant plusieurs refus ; ce qui pose encore la question de l'agrandissement des locaux... Le séjour enfance à Courchevel s'est très bien déroulé, la majorité des bénéficiaires étaient des enfants voglanais. Deux séjours étaient proposés aux jeunes : à la Cadière d'Azur et à Embrun. Un bilan quantitatif sera présenté au prochain conseil.

- Ecole

Les effectifs de l'étude le soir ont beaucoup augmenté pour l'année 2021/2022. Par conséquent, 3 groupes seront mis en place. Le presbytère sera bien utilisé sur cette année scolaire (accueil d'un groupe d'étude le soir, d'un groupe de TAP et peut être un groupe de la garderie du matin en fonction des effectifs)

30 activités différentes sont proposées pendant les Temps d'Activité Périscolaire.

Au niveau du service de transport mis en place, 29 enfants sont déjà inscrits (soit potentiellement 24 voitures de moins sur le parking le matin) ce qui constitue une belle réussite.

VI- VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE

6°) Tarification pour le montage et le démontage de la scène mobile lors de la location de la salle Belle Eau

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 mars 2018 portant sur les tarifs de location des salles municipales.

Le conseil municipal, avait accepté de mettre à la location, les salles aux tarifs suivants :

| LOCATION DE SALLES TARIFS | | | | | | |
|--|--|--|--|-----------------------------------|---|------------------------------|
| COMPLEXE NOEL MERCIER | SALLE «BELLE EAU» (GRANDE SALLE) | SALLE «TERRE NUE» (PETITE SALLE) | SALLE «PRE FONTAINE» (SALLE A L'ETAGE) | BELLE EAU + TERRE NUE | SALLE PRE FONTAINE + TERRE NUE | MAIRIE SALLE EXPO |
| CAUTION | 600 € | 400 € | 250 € | 1000 € | 500 € | 200 € |
| Associations communales | GRATUIT | GRATUIT | GRATUIT | GRATUIT | GRATUIT | GRATUIT |
| Week-End (2jrs) Résidants Voglans | 450 € | 300 € | //////// | 700 € | //////// | |
| Journée semaine hors weekend Particuliers et Entreprises de VOGLANS | 300 €/JRS | 230 €/JRS | 150 €/JRS | 500 €/JRS | 300 €/JRS | |
| Week-End Extérieurs | | | | | | 100 € + 20€/JRS SUP |

Plusieurs usagers et associations bénéficiaires ont demandé à la collectivité de bien vouloir démonter la scène de la salle Belle Eau lors de la location de cette salle. Le montage et le démontage de la scène nécessitent la présence systématique de 3 agents et engendre une manutention importante.

Dès lors, il semble nécessaire de facturer cette prestation indépendamment du tarif de location de la salle. La tarification proposée est de 1000 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DECIDE de facturer le montage et le démontage de la scène mobile de la salle Belle Eau sur demande au tarif de 1000€.

Il est précisé que cette prestation sera externalisée et que le prix fixé correspond aux tarifs pratiqués par les entreprises.

Mme Bernou prend ensuite la parole pour présenter les animations prévues en septembre.

| DATES | Thématiques | Heures | Lieux |
|--------------------------|---|--------|-----------------------------|
| Mercredi 22 Septembre | <p>PARENTS - ENFANTS, UN LIEN PRÉCIEUX</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 14h : « Le coaching parental, un phare qui montre le chemin » par Isabelle Pierce, consultante certifiée en parentalité. ➤ 15h30 : Relaxation corporelle en famille. En duo parent-enfant de 5 à 10 ans par Nelly Linsart ➤ 17h Atelier musical et lectures signées. Envie de comprendre les besoins et les émotions de votre bébé ? C'est possible avec la Langue des signes ! par Ludivine Petit | | Bibliothèque Vogl'e Lyre |
| Vendredi 24 Septembre | <p>RENCONTRE LITTÉRAIRE</p> <p>Les bibliothèques du Bourget-du-Lac et de Voglans reçoivent Thomas Luksenberg pour son premier roman graphique, « Descension », dans le cadre des rencontres de la Facim</p> | 18h | Prieuré Bourget-du-Lac |
| Samedi 25 Septembre | <p>SPECTACLE MUSICAL : « LOUPAPAOUL »</p> <p>La vie ordinaire d'un grand méchant. Conte illustré en chansons pour les enfants de 1 à 100 ans ! par la Compagnie des Histoires en Musique, avec le soutien du Conseil Savoie Mont-Blanc dans le cadre de l'opération Bib'en Scènes.</p> | 10h30 | Bibliothèque Vogl'e Lyre |

Elle précise ensuite que la bibliothèque a repris ses horaires normaux avec contrôle du pass sanitaire comme le prévoit la réglementation en vigueur.

- DIVERS

M. le maire revient sur l'occupation illégale des gens du voyage sur le stade de foot pendant 15 jours cet été (du 18 juillet au 1^{er} août).

Il informe l'assemblée que la mairie a fait le nécessaire auprès de la Préfecture très rapidement, cette dernière ayant publié un arrêté d'expulsion dès le 20 juillet. Un dépôt de plainte de la mairie a également été effectué à la gendarmerie.

Mais les effectifs des forces de l'ordre étant insuffisants durant cette période, celles-ci ne sont pas intervenues.

Les dégâts sont réels mais nettement moins conséquents que ce qui a pu se produire par le passé (système d'arrosage automatique non endommagés par exemple). Pour autant, il convient de voir avec Grand Lac et avec la Préfecture pour percevoir des co financements pour assumer la réparation des dommages, puisque les assurances ne prennent rien en charge.

| NOM - PRENOM | FONCTION | SIGNATURE |
|------------------------|---------------------------|---|
| MERCIER Yves | Maire |  |
| BERNON Martine | 1 ^{ère} adjointe |  |
| CONVERT Jacques | 2 ^{ème} adjoint | Absent |
| CAVALLO Sandrine | 3 ^{ème} adjointe |  |
| BURDET Eric | 4 ^{ème} Adjoint |  |
| BERNOU Malika | 5 ^{ème} adjointe |  |
| CHERPIN Anne | Conseillère municipale |  |
| CROSET Mathieu | Conseiller municipal | |
| DEVEZE Ophélie | Conseillère municipale |  |
| GARON-GUINAUD Sylvain | Conseiller municipal | Absent |
| GOUJON Alain | Conseiller municipal |  |
| NOIRAY Jean | Conseiller municipal |  |
| PALUMBO Floriane | Conseillère municipale | Absente |
| POTHIER Cédric | Conseiller municipal | |
| POULLILIAN Jean-Claude | Conseiller municipal |  |
| PULLI Nadia | Conseillère municipale | |
| SICOLI Carmela | Conseillère municipale |  |
| TETAZ Isabelle | Conseillère municipale | |
| THERME Sébastien | Conseiller municipal | |